



Le 24 novembre 2022

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL CONJOINT AVEC LE CPAS
DU 05 DÉCEMBRE 2022**

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur à la SEANCE du CONSEIL COMMUNAL CONJOINT avec le cpas qui aura lieu le **Lundi 05 décembre 2022 à 20 heures 00** à la Maison communale de FROIDCHAPELLE.

ORDRE DU JOUR :

1. 1.842 : - Rapport relatif aux économies d'échelle et synergie entre les deux institutions - Prise d'acte.
2. 1.842 : - Rapport social du CPAS - information.

HUIS CLOS

Par ordonnance :

Le Directeur Général,
Stéphane DENIS.



Le Bourgmestre,
Alain VANDROMME.